

AVIS D'INFORMATION A NOTRE CLIENTELE

La réglementation SOLAS sur le pesage des conteneurs entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2016. A compter de cette date tous les conteneurs portés sur la liste de chargement devront avoir fait l'objet d'une déclaration de Masse Brute Vérifiée (VGM).

Le VGM devra être fourni par le chargeur au transporteur maritime ou à son agent afin qu'il le transmette au terminal. Le VGM pourra être transmis par les moyens suivants :

- via le système communautaire portuaire AP+ (recommandé)
- le site internet Yang Ming à l'adresse : http://www.yangming.com/About_Us/Security_Regulation/SOLAS_VGM/Vgm_ov.aspx
(des identifiants sont requis, un formulaire devra être rempli pour la création d'identifiants)
- par email (non recommandé) à l'adresse doc.mrs@clbliner.fr, formulaire joint (la closing VGM sera avancée de 24hrs pour ce mode de transmission)

La tare des conteneurs Yang Ming pourra être relevée sur le lien suivant :

- http://www.yangming.com/About_Us/Security_Regulation/SOLAS_VGM/VGM_TareWeightQuery.aspx

Le terminal Seayard à Fos acceptera la réception de conteneurs sans VGM. Nous fixerons toutefois la date limite pour la transmission du VGM à un jour ouvré avant la date prévue d'arrivée du navire au port de chargement. Dans le cas du service MD2, le VGM devra être transmis au plus tard le lundi 17H00 (sous réserve d'éventuels changements de rotation ou de retard navire). Passé cette date, les containers sans déclaration VGM ne pourront être chargés.

Enfin, Seayard proposera un service de pesée sur son terminal et aura la possibilité de transmettre le VGM aux chargeurs. Vous pouvez vous rapprocher de notre manutentionnaire pour plus de détails concernant les modalités et le coût de ce service.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou complément d'information sur la mise en place de cette nouvelle réglementation.